

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2006

---

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

## **SOUS-AMENDEMENT**

N° 1264 Rect.

présenté par  
M. Flajolet

-----  
à l'amendement n° 702 de M. Saddier  
-----

### **APRÈS L'ARTICLE 27 SEXIES**

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« II. – Au début de la deuxième phrase du quatrième alinéa du même article, les mots :  
« Cette concession nouvelle » sont remplacés par les mots : « La nouvelle concession ». »

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de coordination.